

# Communiqué



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

**DESTINATAIRES :** Enseignantes et enseignants de classes ordinaires (préscolaire, primaire et secondaire)

**EXPÉDITEUR :** Benoit Coutu, vice-président à la vie professionnelle

**OBJET :** Composition de la classe : consultation de la FAE en ligne

Le 9 mars 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis plusieurs années, vous constatez que votre classe ordinaire n'en est plus une. Plusieurs élèves intégrés en classe ordinaire présentent des difficultés d'adaptation ou d'importants retards d'apprentissage. La composition des groupes est de plus en plus complexe, les ressources manquent et la tâche s'alourdit sans cesse. Une décision arbitrale<sup>1</sup> de 2015 a démontré que les élèves à risque ne peuvent être considérés comme des élèves « ordinaires », reconnaissant que la tâche s'avérait alors déraisonnable et contrevenait au contrat de travail.



Du 9 au 20 mars 2020, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) mène une consultation en ligne, *Composition de la classe*. Qui sont les personnes visées par la consultation ? Il s'agit des enseignantes et des enseignants qui œuvrent en classe ordinaire au préscolaire, au primaire et au secondaire<sup>2</sup>. Le temps pour y répondre est estimé à environ 10 minutes.

Comment y participer? Dès le lundi 9 mars, vous pourrez vous rendre en ligne à l'adresse suivante :

[www.lafae.qc.ca/composition-classe](http://www.lafae.qc.ca/composition-classe)

Des cartes avec un code d'accès arriveront du SEOM dans votre école durant la semaine du 9 mars. Nous invitons les personnes déléguées des écoles du secteur des jeunes à remettre une de ces cartes à chaque membre du personnel enseignant visé par cette consultation. Il s'agit d'une excellente occasion d'aider le SEOM et la FAE à revendiquer de meilleurs services aux élèves à risque et HDAA, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les aider.

Syndicalement.

**TÉL. (514 637-3548) – TÉLÉC. (514 637-0000) – COURRIEL [SEOM@SEOM.QC.CA](mailto:SEOM@SEOM.QC.CA) – COURRIER INTERNE (808)**

<sup>1</sup> Sentence arbitrale 8925, Commission scolaire du Lac St-Jean vs Syndicat de l'enseignement du Lac St-Jean

<sup>2</sup> Excluant les classes spécialisées, les classes d'accueil et les classes de cheminement particulier.